

N° 2534

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juillet 2000.

PROJET DE LOI

portant règlement définitif du budget de 1999,

(Renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ
AU NOM DE M. LIONEL JOSPIN,
Premier ministre,

par M. Laurent FABIUS,
ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
et par Mme Florence PARLY,
secrétaire d'Etat au budget

TABLE DES MATIÈRES

Pour en faciliter la consultation, ce projet de loi est présenté en trois fichiers :

Avant propos, exposé général des motifs (1ère partie),

exposé général des motifs (suite),

exposé général des motifs par articles et projet de loi.

Pour des raisons techniques, les documents publiés en annexe au projet de loi ne sont pas disponibles en ligne.

AVANT PROPOS

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

I - La situation économique

II - La situation budgétaire

1. Caractéristiques générales du budget de 1999

A. Prévisions et résultats

B. Éléments d'appréciation

C. Les opérations de trésorerie

2. Évolution des autorisations et prévisions budgétaires

A. Les modifications liées à la loi de finances rectificative

B. Les mesures réglementaires

C. Les modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement

3. Analyse de l'exécution

A. Le budget général

B. Les comptes spéciaux

4. Synthèse générale

5. Règlement de la gestion 1999

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS PAR ARTICLE DU PROJET DE LOI

PROJET DE LOI

PROJET DE LOI DE REGLEMENT

LISTE DES ARTICLES

Numéros	Titres	Pages
1	Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1999	101
2	Recettes du budget général	102
3	Dépenses ordinaires civiles du budget général	102
4	Dépenses civiles en capital du budget général	102
5	Dépenses ordinaires militaires du budget général	102
6	Dépenses militaires en capital du budget général	103
7	Résultat du budget général de 1999	103
8	Résultats des budgets annexes	103
9	Comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2000	104
10	Comptes spéciaux définitivement clos au titre de l'année 1999	105
11	Pertes et profits sur emprunts et engagements de l'État	105
12	Apurement d'une perte en trésorerie sur devises	106
13	Reconnaissance d'utilité publique de dépenses comprises dans des gestions de fait	106
14	Transport aux découverts du Trésor des résultats définitifs de 1999	106

AVANT-PROPOS

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999 est déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale et distribué dans les délais impartis par l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, c'est-à-dire avant la fin de l'année suivant celle de l'exécution du budget.

Il est appuyé du rapport de la Cour des comptes et de l'ensemble des éléments constituant le compte général de l'administration des finances (rapport de présentation, balance générale des comptes, recettes par ligne du tableau des voies et moyens et dépenses par ministère et chapitre).

Par ailleurs, en application de la circulaire du Premier Ministre en date du 21 février 2000, le présent projet de loi est accompagné, pour la première fois, de comptes rendus de gestion budgétaire établis par les ministères.

Ces comptes rendus de gestion budgétaire permettent d'enrichir l'information du Parlement sur l'exécution de la loi de finances. Ils complètent le compte rendu comptable de la consommation des crédits, tel qu'il ressort du projet de loi de règlement, par des éléments d'appréciation sur les objectifs poursuivis, les coûts des politiques publiques ainsi que sur l'efficacité de ces politiques et les efforts faits par les administrations pour améliorer leur efficacité et la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Le contenu de ces comptes rendus pourra être progressivement enrichi.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

I .LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Les résultats de l'année 1999 ont démontré la robustesse de la phase d'expansion que connaît l'économie française depuis trois ans. Ces résultats sont les meilleurs de la décennie : croissance de 3,2% en glissement, inflation modérée, et surtout créations d'emploi qui permet un recul du taux de chômage de près de 1 point.

Un environnement international en nette amélioration

Avec un rythme de croissance de 6% au second semestre de 1999, le dynamisme de l'économie américaine continue d'être très soutenu grâce à la conjugaison d'une demande intérieure très vigoureuse et d'une reprise de la demande extérieure très affirmée.

L'investissement est resté extrêmement vigoureux en dépit de la remontée des taux longs.

Le Royaume Uni enregistre une année de croissance modeste en 1999 (+1,3%) tandis que le Japon sort progressivement de la récession

La croissance de la zone euro résulte d'abord de la fin de la crise des pays émergents, mais aussi de l'embellie parallèle dans le reste de l'Europe. L'Europe "hors zone euro", connaît une reprise de l'activité en cours d'année 1999, après le trou d'air de l'hiver 1998/1999.

L'inflation se redresse chez tous les partenaires de la zone euro sauf au Japon où la désinflation se poursuit. L'absence de tensions sur les capacités de production et la modération des salaires contiennent toutefois l'inflation autour de 1,1% pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

La situation économique française en phase d'expansion

La crise asiatique n'aura entamé que de manière temporaire la reprise de l'économie française enregistrée depuis trois ans .L'activité s'est nettement accélérée depuis le printemps 1999 et au total, la croissance aura atteint un rythme annuel proche des 4%.

La conséquence la plus visible en a été une vive progression de l'emploi qui a permis un recul très net du taux de chômage sur l'année.

Cette croissance s'explique tout d'abord par la contribution soutenue de la demande intérieure hors stocks : l'investissement des entreprises comme la consommation des ménages n'ont cessé de progresser. À partir du deuxième trimestre, le rebond de l'activité est principalement lié à l'accélération de la croissance mondiale.

Les tensions inflationnistes restent contenues. Le glissement annuel de l'ensemble des prix à la consommation atteint +1,3% au lieu de +0,3 % fin 1998, la hausse des produits pétroliers y contribuant pour 0,9 point.

Exposé général des motifs

II. LA SITUATION BUDGETAIRE

Sont examinées ci-après :

. les principales caractéristiques du budget de 1999 et de son exécution comparées aux années antérieures ;

. l'évolution des autorisations et prévisions budgétaires résultant des lois de finances rectificatives et des mesures réglementaires ;

. l'analyse détaillée des opérations exécutées.

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU BUDGET DE 1999

A. Prévisions et résultats

(En millions de F)

	Lois de finances initiales			Lois de règlement		
	1999	1998	Évolution en %	1999	1998	Évolution en %
Opérations à caractère définitif						
Dépenses du budget général (1)	1 686 563	1 600 482	5,4	1 726 764	1 674 253	3,1
<i>P.M. dépenses nettes des recettes d'ordre(2)</i>	<i>1 670 559</i>	<i>1 586 669</i>	<i>5,3</i>	<i>1 709 765</i>	<i>1 652 073</i>	<i>3,5</i>
Dépenses des comptes d'affectation spéciale	46 660	61 024	-23,5	61 385	83 646	-26,6
Total des dépenses à caractère définitif	1 733 223	1 661 506	4,3	1 788 149	1 757 899	1,7
Recettes du budget général (1)						
Recettes du budget général (1)	1 446 893	1 347 200	7,4	1 511 522	1 421 921	6,3
Recettes des comptes d'affectation spéciale	50 103	60 985	-17,8	64 581	87 283	-26,0
Total des recettes à caractère définitif	1 496 996	1 408 185	6,3	1 576 103	1 509 204	4,4
Solde des opérations à caractère définitif	- 236 227	- 253 321	»	- 212 046	- 248 695	»
Opérations à caractère temporaire						
Charges des comptes spéciaux	380 358	376 265	1,1	443 894	396 298	12,0
Ressources des comptes spéciaux	380 029	371 704	2,2	449 939	397 143	13,3
Solde des opérations à caractère temporaire	- 329	- 4 561	»	6 045	845	»
Solde global hors F.M.I.	- 236 556	- 257 882	»	- 206 001	- 247 850	»
Solde global hors F.M.I., hors F.S.C.	- 236 556	- 257 882	»	- 206 001	- 247 517	»

(1) Hors remboursements et dégrèvements d'impôts (RDI).

(2) Nettes des recettes d'ordre et des RDI, les dépenses du budget général progressent de 5,3 % en LFI pour 1999 et n'augmentent que de 3,5 % en loi de règlement. Ces taux s'entendent hors prise en compte des changements de périmètre décidés en LFI pour 1999, qui contribuent à gonfler optiquement l'évolution des dépenses.

La loi de finances initiale pour 1999 se caractérise par :

- une augmentation de 4,3 % des dépenses définitives ;
- une progression des recettes définitives de 6,3% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de – 236,6 milliards de F (contre - 257,9 milliards de F en loi de finances initiale 1998) porté à – 226 milliards de F, après la loi de finances rectificative.

L'exécution des lois de finances s'est finalement traduite en 1999 par un déficit de – 206 milliards de F hors F.M.I. - hors F.S.C. contre - 247,5 milliards de F en 1998.

L'atténuation de 20 milliards de F par rapport aux prévisions rectifiées se décompose comme suit :

- en recettes :

Les recettes fiscales, hors dégrèvements et remboursements d'impôts, inscrites pour 1 534,9 milliards de F en L.F.I., portées à 1 552,1 milliards de F par le collectif de décembre, atteignent 1 565,6 milliards de F soit une plus-value de 13,5 milliards de F.

Pour les recettes non fiscales, les réalisations ont été inférieures aux prévisions rectifiées de 13,3 milliards de F.

Au total, les recettes nettes⁽¹⁾ du budget général, hors fonds de concours inscrits pour mémoire en L.F.I., sont supérieures de 0,1 % aux prévisions rectifiées.

- en dépenses :

Les dépenses du budget général, qui s'élèvent à 1 726,8 milliards de F hors dégrèvements et remboursements d'impôts, ont excédé les prévisions initiales de 40,2 milliards de F et les prévisions rectifiées de 32,2 milliards de F.

Toutefois, cet écart doit être apprécié en tenant compte des crédits ouverts par voie de fonds de concours (+ 44,9 milliards de F) et de la différence entre les crédits reportés à 2000 (- 73,1 milliards de F) et ceux provenant de la gestion précédente (+ 63,5 milliards de F), non compris par nature dans les prévisions.

- sur les comptes spéciaux du Trésor :

Les prévisions rectifiées des comptes spéciaux du Trésor (opérations à caractère définitif et temporaire) font ressortir un excédent de recettes de 4,2 milliards de F, hors F.M.I., hors F.S.C, soit un écart global de + 5,1 milliards de F par rapport au solde d'exécution de + 9,3 milliards de F, imputable essentiellement :

- au compte d'avances sur impôts locaux prévu en équilibre en loi de finances initiale, puis en loi de finances rectificative, qui présente un excédent de recettes de 4,2 milliards de F (+ 0,6 milliard de F en 1998) ;
- aux comptes de commerce prévus à + 0,1 milliard de F qui laissent un excédent de recettes de 2,1 milliards de F en exécution.

⁽¹⁾ Hors dégrèvements et remboursements d'impôts.

RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL**de la prévision à l'exécution de 1999**

(En millions de F)

Designation des recettes	Loi de finances initiale (I)	Loi de finances initiale rectifiée (II)	Écart LFR-LFI (III)	Projet de loi de règlement (IV)	Écart PLR-Loi de finances initiale rectifiée (IV-II)
A. Recettes fiscales					
Impôt sur le revenu	322 850	326 000	3 150	333 622	7 622
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	51 500	53 300	1 800	37 750	- 15 550
Impôt sur les sociétés (1)	237 300	268 400	31 100	287 701	19 301
Autres impôts directs et taxes assimilées	89 359	85 400	- 3 959	84 489	- 911
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	160 077	161 969	1 892	161 690	- 279
Taxe sur la valeur ajoutée	830 060	830 000	- 60	841 448	11 448
Enregistrement, timbre, autres contributions taxes indirectes	150 440	146 800	- 3 640	148 044	1 244
TOTAL A.	1 841 586	1 871 869	30 283	1 894 744	22 875
A déduire : dégrèvements et remboursements d'impôts(2)	306 670	319 765	13 095	329 136	9 371
TOTAL A (net)	1 534 916	1 552 104	17 188	1 565 608	13 504
B. Recettes non fiscales	183 252	181 694	- 1 558	168 443	- 13 251
C. Fonds de concours et recettes assimilées	Mémoire	Mémoire		45 176	45 176
TOTAL A à C (net)	1 718 168	1 733 798	15 630	1 779 227	45 429
D. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des Collectivités locales	- 176 275	- 177 049	- 774	- 176 575	474
E. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes	- 95 000	- 92 300	2 700	- 91 130	1 170
TOTAL DES PRELEVEMENTS	- 271 275	- 269 349	1 926	- 267 705	1 644
TOTAL GENERAL NET (hors fonds de concours)	1 446 893	1 464 449	17 556	1 466 346	1 897
				(3)	

(1) Y compris, en exécution, l'impôt sur les sociétés perçu par voie de rôle, suivi en prévisions budgétaires de la loi de finances à la ligne de recettes :

« 0002 – Autres impôts directs perçus par voie d'émissions de rôles ».

(2) Les dégrèvements et remboursements d'impôts s'entendent hors art.50 du chapitre 15-02.

(3) Pour mémoire total des recettes y compris fonds de concours : 1 511 522 millions de F.

SOLDES DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR
(Opérations à caractère définitif et temporaire)
de la prévision à l'exécution

(En millions de F)

Catégorie de comptes spéciaux du Trésor	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative n° 99-1173 du 30-12-99	Total avant intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement	Écart PLR - Loi de finances rectifiée
	(I)	(II)	(I+II)	(III)	III - (I+II)
Opérations à caractère définitif					
Comptes d'affectation spéciale	3 443	»	3 443	3 196	- 247
Opérations à caractère temporaire					
Comptes d'affectation spéciale	27	0	27	99	72
Comptes de prêts	87	1 055	1 142	- 57	- 1 199
Comptes d'avances	- 39	»	- 39	4 253	4 292
(dont compte d'avances sur impôts locaux)	»	»	»	4 231	4 231
Comptes de commerce	56	»	56	2 136	2 080
Comptes d'opérations monétaires (hors F.M.I., hors F.S.C.)	- 420	»	- 420	- 376	44
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	- 40	»	- 40	- 10	30
TOTAL	3 114	1 055	4 169	9 241	5 072

EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES
de la prévision à l'exécution

(En millions de F)

	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative n° 99-1173 du 30-12-99	Total avant intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement	Écart PLR - Loi de finances rectifiée
	(I)	(II)	(III)	(IV)	(IV-III)
BUDGET GÉNÉRAL (Hors dégrèvements et remboursements d'impôts)					
Recettes	1 446 893	17 556	1 464 449	1 511 522	47 073
Dépenses	1 686 563	8 039	1 694 602	1 726 764	32 162
. ordinaires civiles	1 364 250	9 952	1 374 202	1 448 954	74 752
. civiles en capital	78 789	2 589	81 378	99 465	18 087
. militaires	243 524	- 4 502	239 022	178 345	- 60 677
SOLDE DU BUDGET GÉNÉRAL	- 239 670	9 517	- 230 153	- 215 242	14 911
COMPTES SPÉCIAUX (solde hors F.M.I.)	3 114	1 055	4 169	9 241	5 072
SOLDE D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES					
. Hors F.M.I.	- 236 556	10 572	- 225 984	- 206 001	19 983
. Hors F.M.I., hors F.S.C.	- 236 556	10 572	- 225 984	- 206 001	19 983

* Y compris les mesures réglementaires visant essentiellement les fonds de concours inscrits (pour mémoire en LFI) et les reports de crédits de la gestion précédente et à la gestion suivante.

B. Éléments d'appréciation

L'exécution des lois de finances pour 1999 peut être appréciée par comparaison avec celles des trois dernières années au regard de plusieurs critères :

- la progression des dépenses et des recettes définitives ;
- la couverture des dépenses par les recettes ;
- l'évolution du déficit budgétaire
- l'évolution du besoin de financement des administrations publiques

LA PROGRESSION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DÉFINITIVES (1) (Budget général et opérations à caractère définitif des comptes spéciaux du Trésor)

	(En milliards de F)				
	1995	1996 ⁽¹⁾	1997 ⁽¹⁾	1998	1999
Recettes définitives	1 306,3	1 361,8	1 458,1	1 487,0	1 559,1
Évolution par rapport à l'année précédente (%)	+ 1,8	+ 4,3	+ 7,1	+ 2,0	+ 4,8
Dépenses définitives	1 608,3	1 656,6	1 725,3	1 735,7	1 771,2
Évolution par rapport à l'année précédente (%)	+ 3,2	+ 3,0	+ 4,2	+ 0,6	+ 2,0

⁽¹⁾ L'évolution des opérations à caractère définitif entre 1996 et 1997 s'explique par le gonflement des masses du compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés.

Le Gouvernement s'était engagé sur un objectif d'évolution de 1 % (en volume) des dépenses du budget général en dette nette et à périmètre constant. Évaluées selon la norme d'évolution conforme aux engagements de la loi de finances de 1999, (hors 19,4 milliards de F au titre des retraitements budgétaires et hors 13 milliards de F de dépenses exceptionnelles), les dépenses du budget général progressent de 1,6%, et compte tenu d'une inflation de 0,5 %, de 1,1% en volume. L'objectif a été respecté.

LA COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES (1)

	(En milliards de F)				
	1995	1996	1997	1998	1999
Recettes définitives	1 306,3	1 361,8	1 458,1	1 487,0	1 559,1
Dépenses définitives	1 608,3	1 656,6	1 725,3	1 735,7	1 771,2
% de couverture des dépenses par les recettes	81,2	82,2	84,5	85,7	88,0

(1) Hors dégrèvements et remboursements d'impôts et hors recettes d'ordre venant en atténuation des charges de la dette.

L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES LOIS DE RÈGLEMENT (Hors F.M.I, hors FSC)

	(En milliards de F)				
	1995	1996	1997	1998	1999
Solde d'exécution	-322,9	- 295,4	- 267,7	- 247,5	- 206,0
Pourcentage du PIB total (2)	4,2	3,8	3,3	2,9	2,3

(2) PIB calculé selon les nouvelles normes SEC 95

Hors FMI et FSC, le déficit budgétaire de 1999 s'est finalement élevé à 206 milliards de F, soit une amélioration de plus de 40 milliards de F par rapport à 1998 et de 20 milliards de F par rapport à la

Exposé général des motifs

prévision rectifiée (- 226 milliards de F). Ces bons résultats ont également permis d'améliorer, en comptabilité européenne selon les normes SEC 1995, le besoin de financement de l'État qui s'établit à 219,2 milliards de F.

Pour l'ensemble des administrations publiques, le besoin de financement est ainsi ramené de 2,7 à 1,8 points de PIB.

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

	(En milliards de F)				
	1995	1996	1997	1998	1999
besoin de financement des administrations publiques	- 426,9	- 330,1	- 249,2	- 231,1	- 155,7
Pourcentage du PIB total (1)	5,5	4,2	3,0	2,7	1,8

(1) selon les nouvelles normes SEC 95

C. Les opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie relatives à l'année 1999 correspondent en premier lieu aux opérations budgétaires exécutées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile se rapportant :

(En milliards de F)

- aux opérations de la période complémentaire de la loi de finances de 1998	72,6
- aux opérations de la gestion courante de la loi de finances de 1999	153,4
- aux dépenses par anticipation de la loi de finances de 2000	16,5

Compte tenu de l'évolution des comptes d'imputation provisoire afférents aux opérations budgétaires (+ 0,2 milliard de F), la charge que le Trésor a dû financer en 1999 s'élève à - 242,3 milliards de F (non compris le FMI⁽¹⁾)

A cette charge imputable à l'exécution budgétaire s'ajoutent les charges résultant de l'exécution des opérations de trésorerie. Elles concernent les opérations suivantes :

(En milliards de F)

Remboursements de la dette négociable (hors BTF)	299,8
- O.A.T.	87,0
- B.T.A.N.	212,8
Dette nette prise en charge par l'État et autres engagements	6,0
- créances TVA	3,6
- prime épargne populaire	1,1
- engagements divers à l'égard d'entreprises et d'organismes	1,3

Soit un flux en trésorerie, non compris F.M.I., de 548,1 milliards de F⁽²⁾ au lieu de 580,1 milliards de F en 1998.

⁽¹⁾ - 261,4 milliards de F, y compris les opérations avec le FMI.

⁽²⁾ 567,2 milliards de F, y compris les opérations avec le FMI.

Ce flux a été financé essentiellement par l'accroissement de la dette négociable (440,8 milliards de F) grâce à :

- des souscriptions d'OAT pour un montant de 286,6 milliards de F contre 342,8 milliards de F en 1998 ;
- des souscriptions de BTAN qui se sont élevées à 242,8 milliards de F, (269,5 milliards de F en 1998) ;

Les bons du Trésor à taux fixe (BTF) se sont soldés par un remboursement net de 88,6 milliards de F, au lieu d'un apport net de 39,1 milliards de F en 1998), résultant de 617,5 milliards de F d'émissions et de 706,1 milliards de F de remboursements. Ces flux sont en diminution sensible par rapport à 1998 (-35 % pour les émissions, - 22% pour les remboursements).

Les variations des **dépôts des correspondants** laissent une ressource nette de 35,4 milliards de F (37 milliards de F en 1998) dont 14,2 milliards de F au titre des collectivités locales et 12,5 milliards de F au titre des organismes financiers.

Comme les années antérieures, les **concours de la Banque de France** enregistrent au cours de l'année 1999 le remboursement partiel de 2,40 milliards de F prévu par la convention du 10 juin 1993 approuvée par la loi du 23 juillet 1993 qui a mis fin aux concours de la Banque de France.

En application de l'article 52 de la loi n° 96-1181 du 30 décembre 1996, portant loi de finances pour 1997, complété par le décret n° 96-1248 du 30 décembre 1996 relatif à l'émission des valeurs du Trésor qui a autorisé le ministre de l'économie et des finances à procéder à des opérations de gestion active de la dette de l'État, l'année 1999 a enregistré des prises en pensions de titres, à hauteur de 14,7 milliards de F et des opérations de refinancement à court terme de l'Etat à hauteur de 4,9 milliards de F.

Enfin, le Trésor a tiré 81,2 milliards de F sur le **compte courant à la Banque de France** ramenant l'encours à 5,9 milliards de F.

2. ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS ET PREVISIONS BUDGETAIRES

A. Les modifications liées à la loi de finances rectificative

Les prévisions initiales de 1999 ont été modifiées par la loi de finances rectificative n° 99-1173 du 30 décembre 1999 qui comporte en outre :

- la prise en compte des annulations de crédits intervenues par arrêtés au cours de l'exercice 1999 ;
- la ratification d'un décret d'avances pris en 1999.

1- Évolution des prévisions de recettes

• **La loi de finances initiale**, comparée aux évaluations révisées de recettes de l'année précédente, retrace les résultats suivants :

(En millions de F)

PRODUITS	1999 Prévisions de recettes	1998 Évaluations révisées de recettes	Variations	%
A. Recettes fiscales				
Impôt sur le revenu	322 850	299 500	23 350	7,8
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	51 500	48 000	3 500	7,3
Impôts sur les sociétés	237 300	223 000	14 300	6,4
Autres taxes impôts directs et taxes assimilées	89 359	82 900	6 459	7,8
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	160 077	155 400	4 677	3,0
Taxe sur la valeur ajoutée	830 060	808 000	22 060	2,7
Enregistrement, timbre autres contributions et taxes indirectes	150 440	149 400	1 040	0,7
TOTAL A	1 841 586	1 766 200	75 386	4,3
B. Recettes non fiscales	183 252	166 284	16 968	10,2
C. Fonds de concours et recettes assimilées	Mémoire	Mémoire	»	»
TOTAL A à C	2 024 838	1 932 484	92 354	4,8
D. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales	- 176 275	- 163 125	- 13 150	8,1
E. Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des communautés européennes	- 95 000	- 91 500	- 3 500	3,8
Total des prélèvements	- 271 275	- 254 625	- 16 650	6,5
TOTAL GENERAL	1 753 563	1 677 859	75 704	4,5
A déduire : dégrèvements et remboursements d'impôts	- 306 670	- 306 400	- 270	0,1
TOTAL GENERAL NET	1 446 893	1 371 459	75 434	5,5

Les prévisions de recettes, avant intervention des prélèvements et déduction des dégrèvements et remboursements d'impôts, s'élèvent à 2 024,8 milliards de F en augmentation de 4,8 % par rapport aux évaluations révisées des recettes de 1998 (1 932,5 milliards de F).

Exposé général des motifs

Après imputation des prélèvements dont le montant est en augmentation de + 6,5 %, et après déduction des dégrèvements et remboursements d'impôts (+ 0,1 %), les recettes nettes prévisionnelles atteignent 1 446,9 milliards de F, soit une progression de 5,5 % par rapport à l'évaluation révisée pour 1998 (+ 7,4 % par rapport à la loi de finances initiale de 1998).

• **La loi de finances rectificative n° 99- 1173 du 30 décembre 1999**

La loi de finances rectificative comprend la révision des évaluations pour 1999 associée au projet de loi de finances pour 2000, et les modifications ultérieurement apportées à cette révision.

Les recettes nettes sont supérieures de 17,6 milliards de F à ce qui était inscrit en L.F.I.

(En milliards de F)

Révision à la hausse des évaluations de recettes fiscales dont :	+ 30,3
- produit de l'impôt sur les sociétés	+ 31,1
- produit de l'impôt sur le revenu	+ 3,2
- produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers	+ 1,9
Révision à la hausse des dégrèvements et remboursements d'impôts	- 13,1
Total pour les recettes fiscales nettes	+ 17,2
Révision à la baisse des recettes non fiscales	- 1,5
Augmentation des prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales	- 0,8
Diminution des prélèvements sur recettes au profit des communautés européennes	+ 2,7
TOTAL NET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL	+ 17,6

Au titre des comptes spéciaux du Trésor, les recettes ont été révisées à la hausse de 1,6 milliard de F sur le compte 903-17 « Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France ».

Le tableau ci-après présente l'évolution de la prévision en matière de recettes au cours de l'exercice 1999 (hors dégrèvements et remboursements d'impôts) :

(En millions de F)

DESIGNATION	Loi de finances initiale 1999	Modifications liées à la loi de finances rectificative	Total des prévisions de recettes pour 1999	Variations en % par rapport à la loi de finances initiale
I. Opérations à caractère définitif				
Budget général	1 446 893	17 556	1 464 449	1,2
Comptes d'affectation spéciale	50 103	71	50 174	0,1
Total des ressources définitives	1 496 996	17 627	1 514 623	1,2
Budgets annexes	105 641	»	105 641	»
I. Opérations à caractère temporaire				
Comptes d'affectation spéciale	73	»	73	»
Comptes de prêts	5 495	1 555	7 050	28,3
Comptes d'avances	374 461	»	374 461	»
Total des ressources temporaires	380 029	1 555	381 584	0,4

2- Evolution des crédits

a. Les ouvertures de crédits

Les ouvertures de crédits supplémentaires portent sur un total de 35,2 milliards de F (22,3 milliards de F en autorisations de programme) se répartissant comme suit, en milliards de F :

- dépenses ordinaires civiles ⁽¹⁾ dont	29,6
- <i>interventions publiques</i>	16,6
- dépenses civiles en capital (21,4 en A.P.)	4,1
- dépenses militaires ordinaires	0,8
TOTAL POUR LE BUDGET GÉNÉRAL	34,5
- compte «902-22 : Fonds d'aménagement pour l'Île-de-France » (0,2 en A.P.)	0,2
- compte «903-07 : Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement » (0,7 en A. P.)	0,5
TOTAL POUR LES C.S.T	0,7

b. Le décret d'avances n° 99-753 du 2 septembre 1999

Un seul décret d'avances est intervenu en 1999. Cette mesure a permis l'ouverture de 7,9 milliards de F de crédits supplémentaires afin de financer, notamment, sur le budget de la défense, les opérations extérieures et intérieures au Kosovo et en Bosnie et, sur le budget de l'emploi et de la solidarité, l'ajustement des crédits relatifs au revenu minimum d'insertion. Cette ouverture a été entièrement compensée par des annulations de crédits prises par l'arrêté du 2 septembre 1999.

c. Les annulations de crédits

Outre l'arrêté d'annulations du 2 septembre précité, les annulations de crédits, dont l'incidence est prise en compte dans le solde prévisionnel résultent essentiellement de l'arrêté du 24 novembre associé au collectif pris en application de l'article 13 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, portant sur un montant total de 26,6 milliards de F (2,4 milliards de F en autorisations de programme).

- dépenses ordinaires civiles	19,6
- dépenses civiles en capital (2,2 en A.P.)	1,5
- dépenses militaires en capital	5,3
- compte «902-22 : Fonds d'aménagement pour l'Île-de-France » (0,2 en A.P.)	0,2

⁽¹⁾ Hors ouvertures sur dégrèvements et remboursements d'impôts (13,1 milliards de F)

d. Récapitulation des modifications apportées aux crédits initiaux par la loi de finances rectificative.

Le tableau ci-après retrace la situation de la prévision budgétaire après l'intervention de la loi de finances rectificative, (hors dégrèvements et remboursements d'impôts : 306 670 millions de F en loi de finances initiale et 319 765 millions de F après la loi de finances rectificative).

	Loi de finances initiale (Art 64)	Loi de finances rectificative n°99- 1173 du 30-12-99				Total des prévisions pour 1999
		Décrets d'avances	Annulations	Ouvertures	Total	
I. Opérations à caractère définitif						
<i>Dépenses civiles ordinaires</i>						
Budget général	1 364	3 675	-23 296	29 573	9 952	1 374
	250					202
Comptes d'affectation spéciale	19 637	»	»	71	71	19 708
<i>Dépenses civiles en capital</i>						
Budget général	78 789	166	-1 643	4 066	2 589	81 378
Comptes d'affectation spéciale	27 023	»	-200	200	»	27 023
<i>Dépenses militaires</i>						
Budget général	243 524	4 050	-9 350	798	-4 502	239 022
Total des charges (nettes des dégrèvements et remboursements d'impôts)	1 733 223	7 891	-34 489	34 708	8 110	1 741 333
Budgets annexes	105 641	»	-3	3	»	105 641
II. Opérations à caractère temporaire						
Comptes d'affectation spéciale	46	»	»	»	»	46
Comptes de prêts	5 408	»	»	500	500	5 908
Comptes d'avances	374 500	»	»	»	»	374 500
Comptes de commerce (résultat net)	-56	»	»	»	»	-56
Comptes d'opérations monétaires (résultat net)	420	»	»	»	»	420
Comptes de règlements avec les gouvernements étrangers (résultat net)	40	»	»	»	»	40
Total des opérations à caractère temporaire	380 358	»	»	500	500	380 858
TOTAL GENERAL	2 219 222	7 891	-34 492	35 211	8 610	2 227 832

3-Evolution du solde budgétaire

Après les modifications apportées par la loi de finances rectificative, le déficit initialement fixé à 236,6 milliards de F est ramené à 226 milliards de F.

Le solde des opérations à caractère définitif est atténué de 9,5 milliards de F imputable principalement au budget général tandis que la charge nette des opérations à caractère temporaire diminue de 1,1 milliard de F essentiellement imputable à la révision des prévisions du compte « Prêts du Trésor à des Etats étrangers pour la consolidation de dettes envers la France ».

(En millions de F)				
DESIGNATION	Loi de finances initiale 1999	Loi de finances rectificative	Total des prévisions pour 1999	Variations en % par rapport à la loi de finances initiale
Opérations à caractère définitif				
Dépenses du budget général (1)	1 686 563	8 039	1 694 602	0,5
Dépenses des comptes d'affectation spéciale	46 660	71	46 731	0,2
Total des dépenses à caractère définitif	1 733 223	8 110	1 741 333	0,5
Recettes du budget général (1)	1 446 893	17 556	1 464 449	1,2
Recettes des comptes d'affectation spéciale	50 103	71	50 174	0,1
Total des recettes à caractère définitif	1 496 996	17 627	1 514 623	1,2
Solde des opérations à caractère définitif	- 236 227	9 517	- 226 710	4,0
Opérations à caractère temporaire				
Charges des comptes spéciaux	380 358	500	380 858	0,1
Ressources des comptes spéciaux	380 029	1 555	381 584	0,4
Solde des opérations à caractère temporaire	- 329	1 055	726	n.s.
Solde global hors F.M.I.	- 236 556	10 572	- 225 984	4,5
Solde global hors F.M.I., hors F.S.C.	- 236 556	10 572	- 225 984	4,5

(1) Hors dégrèvements et remboursements d'impôts

B. Les mesures réglementaires

Aux mesures législatives exposées précédemment se sont ajoutées des mesures de gestion à caractère réglementaire. Celles-ci peuvent être classées en deux groupes :

1. Les modifications affectant la répartition des crédits.

Ces mesures ne modifient pas le montant net des crédits, mais seulement leur ventilation entre les ministères ou à l'intérieur d'un même ministère. C'est le cas, notamment, des transferts, des répartitions de dotation globale et des virements.

2. Les modifications affectant - en augmentation ou en diminution - le volume des crédits.

Viennent accroître les dotations, les crédits reportés de 1998 à 1999, les ouvertures de crédits au titre des fonds de concours ainsi que les modifications de crédits liées à des plus-values de recettes (budgets annexes et comptes d'affectation spéciale).

Viennent, par contre, diminuer le volume des crédits au titre de l'exercice 1999 les reports de crédits à la gestion 2000 prononcés par arrêtés ministériels et les arrêtés d'annulations non associés aux décrets d'avances et au collectif.

COMPARAISON DES FONDS DE CONCOURS DES ANNÉES 1999 ET 1998

(En millions de F)

DÉSIGNATION	1999	1998	Différences	%
A. Budget général				
Dépenses civiles ordinaires :				
Titre I Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	»	»	»	»
Titre II Pouvoirs publics	»	»	»	»
Titre III Moyens des services	9 304	34 038	- 24 734	- 72,7
Titre IV Interventions publiques	15 418	17 642	- 2 224	- 12,6
Total	24 722	51 680	- 26 958	- 52,2
Dépenses civiles en capital				
Titre V Investissements exécutés par l'État	6 969	7 273	- 304	- 4,2
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'État	8 845	6 042	2 803	46,4
Titre VII Réparations des dommages de guerre	»	»	»	»
Total	15 814	13 315	2 499	18,8
Total des services civils	40 536	64 995	- 24 459	- 37,6
Dépenses ordinaires militaires				
Titre III Moyens des armes et services	2 621	2 619	2	0,1
Dépenses militaires en capital				
Titre V Équipement	1 785	1 562	223	14,3
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'État	»	»	»	»
Total des services militaires	4 406	4 181	225	5,4
TOTAL BUDGET GENERAL	44 942	69 176	- 24 234	- 35,0
B. Budgets annexes				
Exploitation	»	»	»	»
Opérations en capital	1	»	1	»
TOTAL DES BUDGETS ANNEXES	1	»	1	»
C. Récapitulation				
Budget général	44 942	69 176	- 24 234	- 35,0
Budgets annexes	1	»	1	»
TOTAL GENERAL	44 943	69 176	- 24 233	- 35,0

COMPARAISON DES REPORTS DE CRÉDITS DE 1999 A 2000 ET DE 1998 A 1999

(En millions de F)

DÉSIGNATION	Reports 1999 à 2000	Reports 1998 à 1999	Différences	%
A. Budget général				
Dépenses civiles ordinaires :				
Titre I Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	»	»	»	»
Titre II Pouvoirs Publics	»	1	- 1	»
Titre III Moyens des services	5 987	5 360	627	11,7
Titre IV Interventions publiques	18 099	16 399	1 700	10,4
Total	24 086	21 760	2 326	10,7
Dépenses civiles en capital				
Titre V Investissements exécutés par l'État	13 499	11 161	2 338	20,9
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'État	27 175	24 025	3 150	13,1
Titre VII Réparations des dommages de guerre	19	19	»	»
Total	40 693	35 205	5 488	15,6
Total des budgets civils	64 779	56 965	7 814	13,7
Dépenses ordinaires militaires				
Titre III Moyens des armes et services	1 730	1 082	648	59,9
Dépenses militaires en capital				
Titre V Équipement	6 007	5 088	919	18,1
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'État	588	383	205	53,5
Total	6 595	5 471	1 124	20,5
Total du budget militaire	8 325	6 553	1 772	27,0
TOTAL BUDGET GENERAL	73 104	63 518	9 586	15,1
B. Budgets annexes				
Exploitation	635	609	26	4,3
Opérations en capital	792	541	251	46,4
TOTAL DES BUDGETS ANNEXES	1 427	1 150	277	24,1
C. Comptes spéciaux du Trésor				
Comptes d'affectation spéciale				
Opérations à caractère définitif	10 630	10 147	483	4,8
Opérations à caractère temporaire	273	37	6	n.s.
Comptes de prêts	4 589	5 152	- 563	- 10,9
TOTAL DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	15 492	15 336	156	1,0
D. Récapitulation				
Budget général	73 104	63 518	9 586	15,1

Exposé général des motifs

Budgets annexes	1 427	1 150	277	24,1
Comptes spéciaux du Trésor	15 492	15 336	156	1,0
TOTAL GENERAL	90 023	80 004	10 019	12,5

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX LOIS DE FINANCES INITIALE

DÉSIGNATION	Prévisions des lois de finances initiale et rectificative (a)	Reports de la gestion précédente	Virements		Transferts	
			Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annulations
I. Charges à caractère définitif						
Dépenses ordinaires civiles : Budget général	1 693 969	21 760	2 362	- 2 362	177 387	- 123 036
<i>A déduire : Dégrèvements et remboursements d'impôts</i>	- 319 765	»	»	»	»	»
	1 374 204	21 760	2 362	- 2 362	177 387	- 123 036
Comptes d'affectation spéciale	19 599	3 557	»	»	»	»
Dépenses civiles en capital : Budget général	81 377	35 375	37	- 37	8 687	- 1 429
Comptes d'affectation spéciale	27 021	6 281	49	- 49	»	»
Dépenses militaires : Budget général	239 022	6 553	907	- 907	262	- 61 871
Total	1 741 223	73 526	3 355	- 3 355	186 336	- 186 336
Budgets annexes	105 642	1 150	5	-5	»	»
II. Charges à caractère temporaire						
Comptes d'affectation spéciale	155	177	»	»	»	»
Comptes de prêts	5 909	5 152	»	»	»	»
Comptes d'avances	374 500	»	»	»	»	»
Comptes de commerce (résultat net)	- 56	»	»	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires (résultat net)	420	»	»	»	»	»
Comptes de règlement avec						

Exposé général des motifs

les gouvernements étrangers (résultat net)	40	»	»	»	»	»
Total	380 968	5 329	»	»	»	»

(a) Chiffres déterminés sur la base des crédits répartis.

(b) Annulations de crédits de paiement ayant fait l'objet d'arrêtés pris en fonction des dispositions de l'article 13 de la loi organique non retenus dans les prévisions rectificatives.

ET RECTIFICATIVE PAR LES MESURES RÉGLEMENTAIRES

(En millions de F)

Répartitions		Fonds de Concours	Modifications de crédits liées à des plus-values de recettes	Autres modification s réglementair es (b)	Crédits ouverts	Reports à la gestion suivante	Situation avant l'interventio n du projet de loi de règlement
Ouvertures	Annulation s						
7 458	- 7 909	24 722	»	- 4	1 794 347	- 24 086	1 770 261
»	»	»	»	»	- 319 765	»	- 319 765
7 458	- 7 909	24 722	»	- 4	1 474 582	- 24 086	1 450 496
»	»	»	433	»	23 589	- 2 848	20 741
2 314	- 1 821	15 814	»	- 78	140 239	- 40 693	99 546
		»	440	- 63	33 679	- 7 782	25 897
21	- 63	4 406	»	- 180	188 150	- 8 325	179 825
9 793	- 9 793	44 942	873	- 325	1 860 239	- 83 734	1 776 505
»	»	1	208	»	107 001	- 1 427	105 574
»	»	»	»	»	332	- 273	59
»	»	»	»	»	11 061	- 4 589	6 472
»	»	»	»	»	374 500	»	374 500
»	»	»	»	»	- 56	»	- 56
»	»	»	»	»	420	»	420
»	»	»	»	»	40	»	40
»	»	»	»	»	386 297	- 4 862	381 435

C. Les modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement.

Le projet de loi de règlement comporte diverses mesures d'ouvertures et d'annulations de crédits se répartissant comme suit :

DÉSIGNATION	(En millions de F)		
	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
A. Budget général			
<i>Dépenses ordinaires civiles :</i>			
I. Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	14 804	669	»
<i>dont dégrèvements et remboursements d'impôts</i>	9 659	12	»
II. Pouvoirs publics	»	2	»
III. Moyens des services	873	5 027	»
IV. Interventions publiques	682	2 832	»
Total	16 359	8 530	»
<i>Dépenses civiles en capital :</i>			
V. Investissements exécutés par l'État	»	»	»
VI. Subventions d'investissement accordées par l'État	»	81	»
VII. Réparation des dommages de guerre	»	»	»
Total	»	81	»
<i>Dépenses militaires :</i>			
III. Moyens des armes et services	6	1 485	»
V. Équipement	»	»	»
VI. Subventions d'investissement accordées par l'État	»	»	»
Total	6	1 485	»
TOTAL POUR LE BUDGET GÉNÉRAL	16 365	10 096	»
B. Budgets annexes			
Aviation civile	773	173	»
Journaux officiels	15	27	»
Légion d'honneur	1	4	»
Monnaies et médailles	58	415	»
Ordre de la libération	1	»	»
Prestations sociales agricoles	2 016	615	»
TOTAL POUR LES BUDGETS ANNEXES	2 864	1 234	»
C. Opérations à caractère définitif des comptes spéciaux du Trésor			
Comptes d'affectation spéciale	14 841	93	»
D. Opérations à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor			
Comptes d'affectation spéciale	»	43	»
Comptes de commerce	»	»	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires	»	»	56 562
Comptes de prêts	»	1	»
Comptes d'avances	66 721	2 065	»

Exposé général des motifs

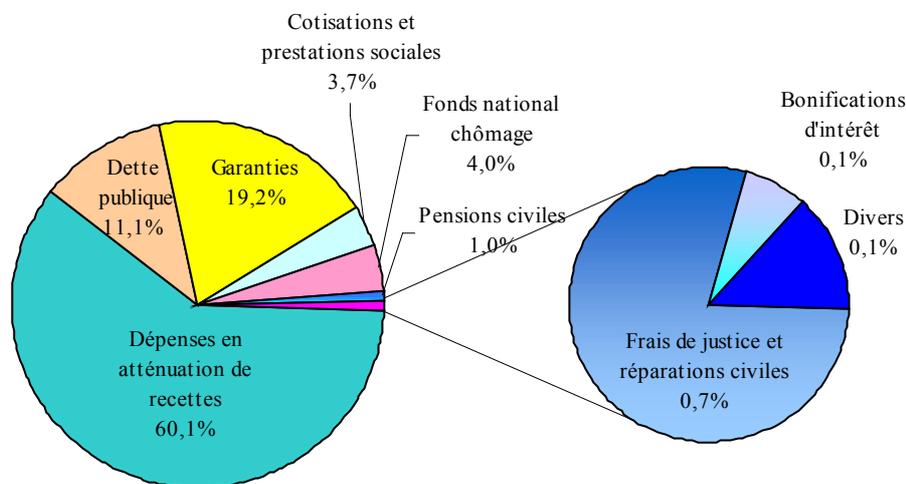
Total des opérations à caractère temporaire	66 721	2 109	56 562
TOTAL POUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	81 562	2 202	56 562
TOTAL GENERAL	100 791	13 532	56 562

Les ouvertures de crédits concernent principalement des chapitres aux dotations évaluatives dont les crédits sont en fin de gestion, portés à hauteur des dépenses nettes constatées conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ou à l'état F annexé à la loi de finances.

Au titre du budget général, les ouvertures se ventilent comme suit :

OUVERTURES PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES	(En millions de F)
OUVERTURES PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES	MONTANTS
Dépenses en atténuation de recettes	9 841
Dette publique	1 815
Garanties	3 148
Cotisations et prestations sociales	614
Fonds national chômage	653
Pensions civiles	157
Frais de justice et réparations civiles	108
Bonifications d'intérêt	10
Divers	19
TOTAL	16 365

REPARTITION DES OUVERTURES DE CREDITS DU BUDGET GENERAL



Au titre des comptes spéciaux, des crédits complémentaires sont demandés pour un montant de 81 562 millions de F dont 14 813 millions de F concernant le compte d'affectation spéciale 902-24 "affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de société" et 65 596 millions de F afférents au compte « Avances à divers services de l'État ou d'organismes gérant des services publics » .

Par ailleurs, une autorisation de découvert de 56 562 millions de F est demandée sur le compte « Opérations avec le F.M.I. » doté pour mémoire en loi de finances initiale.

N° 2534.- projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999.